RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.V.M ACHAT VENTE MATERIELS
Société par actions simplifiée au capital de 37 000 euros
Rue de l'Industrie Lieudit Basse Vallière,
69530 BRIGNAIS
490 249 901 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DU 1er AVRIL 2025

Le 1er avril 2025,
A 10 heures,

Monsieur Charles FILLOT,
demeurant [redacted]

agissant en qualité de Président et Associé unique de la société A.V.M ACHAT VENTE MATERIELS sus-désignée,

A pris les décisions suivantes relatives au transfert du siège social et à la modification corrélative des statuts.

En vertu de l'article 3 des statuts, le Président décide de transférer le siège social du Rue de l'Industrie Lieudit Basse Vallière, 69530 BRIGNAIS au 9 ROUTE DU CAILLOU, 69630 CHAPONOST, et ce à compter du de ce jour.

Il décide en conséquence de modifier l'article 3 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 9 ROUTE DU CAILLOU 69630, CHAPONOST".

Le reste de l'article demeure inchangé.

Le Président donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Monsieur Charles FILLOT
Pré[redacted]